

Paris, vendredi 25 octobre 2013

16^e colloque organisé par l'Association française
des avocats conseils auprès des collectivités locales

Sous le haut-patronage de Marylise Lebranchu

Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique



La nouvelle maîtrise foncière des collectivités locales **un enjeu stratégique**



La nouvelle maîtrise foncière des collectivités locales, un enjeu stratégique

08h30

Accueil des participants

09h00

Communication de **Marylise Lebranchu**, ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique

09h15

Ouverture des travaux par **Cyrille Bardon**, avocat, président de l'AFAC

09h30

Rapport introductif par **Pierre Devarenne**, avocat, directeur du colloque, président d'honneur de l'AFAC : La nécessaire clarification entre la diversité des acteurs et des législations

Première partie

Les outils à disposition

9h50-10h30

Les outils pour transférer la propriété : le droit de préemption, l'expropriation par **Simon Gilbert**, professeur de droit public, université Lumière Lyon 2 et **Aurore Opyrchal**, avocate

10h30-11h00

Les outils pour transférer la jouissance : le bail emphytéotique, le bail à construction, le bail à réhabilitation par **Michèle Raunet**, notaire associée, étude Cheuvreux et associés

11h00-11h30

Les outils indirects : par le financement, par la fiscalité, par l'instauration de servitudes par **Yves Pittard**, avocat honoraire, membre de l'AFAC

11h30-11h45

Echanges avec la salle

11h45-12h45

Table ronde animée par **Philippe Galliard**, avocat, vice-président de l'AFAC

- Logements sociaux et mixité urbaine (PLH), avec la participation de **François Garay**, maire des Mureaux et de **Jean-François Cimetière**, directeur de la direction du foncier et de l'immobilier de la communauté urbaine de Lyon

- Développement économique, avec la participation de **Stéphan de Faÿ**, directeur général adjoint EPADESA

- Environnement et maîtrise de l'espace : ordonnance du 3 juin 2004 et ses décrets d'application, la loi Grenelle 2, le rôle des SAFER, avec la participation de **Michel Heimann**, directeur général SAFER Rhône-Alpes, directeur général de la Fédération nationale des SAFER

12h45-13h45

Buffet-déjeuner

La nouvelle maîtrise foncière des collectivités locales, un enjeu stratégique

Deuxième partie

Les contrôles

14h00-14h45

Les différents niveaux de contrôles non juridictionnels : l'information, la consultation, la concertation, l'enquête publique et le rôle des associations par **Jean-Claude Hélin**, professeur émérite à l'université de Nantes et de **Didier Seban**, avocat, membre de l'AFAC

14h45-15h25

Le rôle respectif du juge administratif et du juge judiciaire par **Rémi Decout-Paolini**, maître des requêtes au Conseil d'Etat et professeur associé à l'université Lille 2

Yves Maunand, conseiller à la 3^e chambre civile de la Cour de cassation, membre du Tribunal des conflits

échanges animés par **Gérard Anceau**, avocat, membre de l'AFAC

15h25-15h40

Débat animé par **Jean Capioux**, avocat, secrétaire général et président d'honneur de l'AFAC

15h40-16h10

L'apport de la QPC

par **Martine Cliquennois**, avocat, membre de l'AFAC, maître de conférences Sciences-Po Lille et **Michel Lascombe**, professeur à Sciences Po Lille

16h10-16h40

L'apport de la Cour européenne des droits de l'homme

par **Nicolas Desrumaux**, ingénieur de recherche CRDP-Demogue Lille 2

16h40-17h00

Rapport de synthèse par **Simon Gilbert**, professeur de droit public, université Lumière Lyon 2

17h00

Fin des travaux.

LES INTERVENANTS

Gérard ANCEAU, avocat, membre de l'AFAC

Cyrille BARDON, avocat, président de l'AFAC

Jean CAPIAUX, avocat, secrétaire général et président d'honneur de l'AFAC

Jean-François CIMETIÈRE, directeur de la direction du foncier et de l'immobilier de la communauté urbaine de Lyon

Martine CLIQUENNOIS, avocat, membre de l'AFAC, maître de conférences, Sciences-Po Lille

Rémi DECOUT-PAOLINI, maître des requêtes au Conseil d'Etat et professeur associé à l'université Lille 2

Nicolas DESRUMAUX, ingénieur de recherche CRDP-Demogog de Lille 2

Pierre DEVARENNE, avocat, directeur du colloque, président d'honneur de l'AFAC

Stéphan de FAÏ, directeur général adjoint EPADESA

Philippe GALLIARD, avocat, vice-président de l'AFAC

François GARAY, maire des Mureaux

Simon GILBERT, professeur de droit public, université Lumière Lyon 2

Michel HEIMANN, directeur général SAFER Rhône-Alpes, directeur général de la Fédération nationale des SAFER

Jean-Claude HÉLIN, professeur émérite, l'université de Nantes

Michel LASCOMBE, professeur, Sciences-Po Lille

Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique

Yves MAUNAND, conseiller à la 3^e chambre civile de la Cour de cassation, membre du Tribunal des conflits

Aurore ORPYCHAL, avocate

Yves PITTARD, avocat honoraire, membre de l'AFAC

Michèle RAUNET, notaire associée, étude Cheuvreux et associés

Didier SEBAN, avocat, membre de l'AFAC

Maîtriser les outils juridiques pour une nouvelle maîtrise foncière des collectivités locales,

Satisfaire les besoins d'urbanisation et en même temps faire face aux préoccupations environnementales, le tout dans un contexte budgétaire tendu, tels sont les deux enjeux majeurs d'une nouvelle maîtrise foncière.

Pourquoi une nouvelle maîtrise ?

Au droit de l'urbanisme et à la fiscalité en perpétuelle évolution s'ajoute un nouveau droit de l'environnement imposant des contraintes aux opérations de construction et d'aménagement, alors que le droit du contrôle des acquisitions forcées s'enrichit des apports de la QPC et de la Cour européenne des droits de l'homme.

Rendre cohérents tous les outils juridiques existants, SRU, PLU, SCOT, PADD, PLH, mettre en place des partenariats conventionnels, instrumenter efficacement préemption et expropriation tels sont les problématiques qu'entend aborder ce 16^e colloque de l'AFAC.

Professeurs, magistrats, élus, opérationnels et avocats s'attacheront à éclairer certaines zones d'ombres, à réduire les zones de risques, afin d'optimiser les outils juridiques de maîtrise foncière et vous permettre de dégager une stratégie claire pour votre plan d'action.

Nous vous souhaitons un bon colloque autour des meilleurs experts que nous avons réunis pour vous.

Cyrille Bardon
avocat au Barreau de Paris
président de l'AFAC

Pierre Devarenne
avocat au Barreau de Châlons en
Champagne
président d'honneur de l'AFAC
directeur du colloque

Conditions générales

Participation aux frais

200 euros TTC par personne.

L'inscription comprend :

- La participation aux travaux
- Le déjeuner-cocktail du 25 octobre 2013
- Les actes du colloque en fichier numérique

Elle ne comprend pas :

Les frais de transport sont à la charge du participant.
La réservation hôtelière est effectuée directement par le participant.

Conditions d'inscription

- L'inscription au colloque se fait à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint. Il convient de le dupliquer pour plusieurs inscriptions.
- Seront considérés comme inscrits, les participants qui retournent le bulletin d'inscription, accompagné du règlement par chèque ou d'un bon de commande pour les collectivités territoriales.
- Dès réception du bulletin d'inscription et du règlement (ou du bon de

commande pour les collectivités et administrations), vous recevrez un récépissé d'inscription, une facture et les conditions d'accès à l'immeuble Chaban Delmas, 101 rue de l'Université, 75007 Paris (métro Assemblée nationale ou Invalides).

- Le paiement se fait à l'ordre d'AFAC-colloque 2013 : Société générale de Châlons en Champagne : compte n°30003-01691-00150138059-83
- Les annulations devront être effectuées par mail ou courrier. Au-delà du 17 octobre 2013, celles-ci ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement, mais il est possible de se faire remplacer.

Formation

Cette journée peut faire l'objet d'une attestation de formation. Pour les avocats, elle est évaluée à 8 heures de formation.

Inscriptions et renseignements

Claude Charier Consultants
chemin des Guimberts - 84560 Ménerbes
Mail : charier.c@orange.fr
Tél. 04 90 72 40 89